

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 septembre 2019

## **Grand service public de l'école inclusive : des avancées concrètes en Hauts-de-France**

**L'inclusion à l'école des enfants en situation de handicap est une priorité gouvernementale. Quelques jours après la rentrée scolaire, l'ARS Hauts-de-France et les rectorats d'Amiens et Lille font le point sur les nouveaux dispositifs qu'ils ont mis œuvre en faveur de l'inclusion des enfants à l'école.**

Les pouvoirs publics sont mobilisés pour mettre en place une politique ambitieuse visant à proposer des réponses concrètes pour scolariser tous les élèves selon leurs besoins et quel que soit leur lieu d'apprentissage. L'ARS et les deux rectorats déploient cette politique en Hauts-de-France pour faire progresser l'école inclusive. La rentrée 2019 a été marquée par l'ouverture de nouveaux dispositifs.

### **Trois nouvelles Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)**

Les enfants en situation de handicap ne doivent pas être exclus des bénéfices qu'apporte la scolarisation dès l'âge de 3 ans. Pour cela, en Hauts-de-France, 3 nouvelles unités d'enseignement maternel pour les enfants avec autisme ont été mises en place à Dunkerque (59), Boulogne (62) et Chaulnes (80). Ces unités sont intégralement financées par l'ARS. Le nombre d'UEMA s'élève ainsi à 8 et témoigne d'une dynamique soutenue sur l'ensemble de la région. La création de 12 UEMA supplémentaires est d'ores et déjà programmée à l'horizon 2022.

### **Une nouvelle Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)**

En Hauts-de-France, 1 Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme a ouvert en septembre à Courrières (62). Un an après le lancement expérimental d'une UEEA à Amiens (80), cette nouvelle ouverture traduit un engagement commun pour une scolarisation inclusive. Les UEEA sont des classes implantées dans une école ordinaire qui bénéficient du double apport de l'enseignement et d'un accompagnement médico-social. Elles ont pour objet principal de mettre en place, pour des enfants de 6 à 11 ans avec troubles du spectre autistique (TSA), un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir leur réussite scolaire et éducative en élémentaire. Ces unités sont intégralement financées par l'ARS. La création de 2 UEEA supplémentaires est d'ores et déjà programmée à l'horizon 2022.

### **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**

Les ULIS permettent aux élèves concernés de bénéficier d'un parcours adapté et d'un accompagnement personnalisé au sein des établissements scolaires ordinaires (école, collège, lycée). Avec 11 ouvertures à la rentrée 2019, l'académie de Lille dispose de 621 ULIS (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés). Avec 10 nouvelles ULIS à la rentrée 2019, l'académie d'Amiens compte 350 ULIS (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés).

### **Déploiement massif des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)**

Les PIAL sont des réseaux d'établissements scolaires d'un territoire (école et/ou collège et/ou lycée) accueillant des élèves en situation de handicap. Le coordonnateur du PIAL répartit les moyens d'accompagnement humain (AESH) au sein des écoles et établissements scolaires pour accompagner avec souplesse et réactivité les élèves pouvant bénéficier d'un accompagnement mutualisé. Les PIAL constituent des pôles ressources à destination de la communauté éducative et associent des professionnels de santé et les gestionnaires des établissements et services médico-sociaux. L'académie d'Amiens comptait 18 PIAL à la rentrée 2018 ; elle en compte désormais 119. L'académie de Lille comptait 13 PIAL à la rentrée 2018 ; elle compte 188 PIAL (public : 152, privé : 36) cette année, couvrant l'intégrité du territoire.

### **Des équipes mobiles d'appui à la scolarisation pour accompagner les enseignants et les personnels d'encadrement**

Pour renforcer encore la collaboration entre les établissements scolaires et les professionnels du médico-social, une équipe mobile est mise en place dans chaque département. Intervenant sur un large territoire, ces équipes ont pour mission de sensibiliser et former les équipes pédagogiques au handicap, d'être force de proposition pour les aménagements facilitant l'accueil des élèves en situation de handicap et peuvent intervenir directement dans le cas de situations critiques pour éviter les ruptures de scolarisation. Ce dispositif, financé par l'ARS, intervient en appui de PIAL existant pour former un PIAL renforcé (un par département entre l'Education nationale et les établissements médico-sociaux).

### **Une plateforme numérique Cap École Inclusive**

Afin de soutenir les enseignants dans leur pratique, la plateforme numérique Cap École Inclusive a été créée pour la rentrée 2019. Elle permet aux professeurs et aux personnels d'accompagnement d'accéder à des ressources pédagogiques et audiovisuelles, adaptées à tous les niveaux de la scolarité. Un enseignant ressource peut aussi être mobilisé pour accompagner un professeur qui le souhaiterait.

### **Une cellule départementale de réponse aux familles**

Dans le cadre du grand service public pour l'école inclusive annoncé par les ministres Sophie Cluzel et Jean-Michel Blanquer, une cellule départementale de réponse aux familles est mise en place dans chaque département. Cette cellule apporte aux familles une réponse dans les 24h.

- Nord : 03 20 62 30 40
- Pas-de-Calais : 03 21 23 82 82
- Aisne : 03 23 26 30 17
- Oise : 03 44 06 45 45
- Somme : 03 22 82 38 07

### **Favoriser la transformation des établissements et services médico-sociaux pour faciliter l'inclusion des enfants à l'école**

Depuis plusieurs années, l'ARS et l'Education nationale travaillent en partenariat en créant un groupe technique interdépartemental de suivi de scolarisation des élèves en situation de handicap. Ses objectifs sont de favoriser la fluidité des parcours et l'inclusion scolaire.

En Hauts-de-France, 420 établissements et services médico-sociaux accompagnent au quotidien les jeunes de la région en situation de handicap. Pour offrir aux enfants une scolarité adaptée à leurs besoins, les établissements scolaires et médico-sociaux transforment leur organisation. L'objectif est de permettre la mise en place de toutes modalités d'accompagnement et d'accueil qui participent à l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle des enfants en situation de handicap, grâce à une organisation et des partenariats concourant à rendre les parcours fluides et réactifs.

---

#### **Contact presse**

ARS Hauts-de-France : 03 62 72 86 27 - [ars-hdf-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-communication@ars.sante.fr)

Rectorat de l'académie d'Amiens : 03 22 82 69 79 – [marie.bougain@ac-amiens.fr](mailto:marie.bougain@ac-amiens.fr)

Rectorat de l'académie de Lille : 03 20 15 60 77 - [ce.communication@ac-lille.fr](mailto:ce.communication@ac-lille.fr)